



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA MOSELLE

PREFECTURE DE LA MOSELLE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES

Avis

d'ouverture d'une enquête préalable
à la déclaration d'utilité publique
du projet d'opération de restauration immobilière (ORI)
dans l'extension du secteur sauvegardé
sur l'immeuble sis 26 place Saint-Simplice
sur le territoire de la commune de METZ

Demandeur : Mairie de METZ

Par arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2016, une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet susvisé est prescrite sur le territoire de la commune de METZ du 30 septembre au 14 octobre 2016.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance des pièces du dossier, à la mairie de METZ, 1 place d'armes aux heures habituelles d'ouverture au public et consigner leurs observations sur les registres déposés à cet effet ou les adresser par écrit à l'attention de Monsieur Julien JACOB, commissaire enquêteur titulaire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de METZ, selon le calendrier suivant :

- le 5 octobre 2016 – de 10 à 12 h
- le 14 octobre 2016 – de 15 à 17 h.

Toute personne concernée peut demander au préfet, à l'issue de l'enquête, communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est tenue à la disposition du public à la préfecture de la Moselle et à la mairie de METZ, ainsi que sur le site internet de la préfecture de la Moselle, « www.moselle.gouv.fr – publications – publicité légale toutes enquêtes publiques - enquêtes publiques hors ICPE ».

La déclaration d'utilité publique fera l'objet, le cas échéant, d'un arrêté préfectoral, auquel sera annexé le plan général des travaux pour l'immeuble concerné.